

# **Collectif SOS Forêt du Sud**

**Le Pigeonnier, 04300 Limans**

<http://sosforetdusud.wordpress.com>

[sosforetdusud@gmail.com](mailto:sosforetdusud@gmail.com)

**Mme. Marisol Touraine**  
**Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et du Droit des Femmes**  
**14 avenue Duquesne**  
**75350 Paris 07 SP**

Limans, le 9 octobre 2014

**Objet : Conséquences dangereuses des grandes centrales à biomasse pour la santé publique**

Madame la Ministre,

Le Collectif SOS Forêt du Sud mène depuis un an une importante campagne de sensibilisation publique et de contestation par rapport au projet de l'entreprise E.On de transformer une partie de sa centrale à charbon à Gardanne en centrale fonctionnant avec de la biomasse. Le Collectif réunit des associations, collectifs locaux et citoyens dans tous les départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les Cévennes.

Dans un premier temps nous nous sommes surtout inquiétés de l'impact désastreux sur les forêts dans la zone d'approvisionnement (400 km autour de Gardanne), ainsi que dans les pays exportateurs (E.On importera la moitié du bois, soit environ 400.000 tonnes par an) et des nuisances pour l'environnement par la très forte augmentation du trafic de camions (un camion toutes les deux minutes, selon un rapport sur la biomasse de l'Assemblée nationale).

Plus récemment, grâce à des documents et des rapports provenant du Royaume-Uni et des Etats-Unis, nous nous sommes de plus en plus rendu compte que ce genre de centrale à biomasse aura également un impact extrêmement négatif sur la santé publique. C'est pour cette raison que nous vous adressons aujourd'hui ce courrier.

Ces conséquences sont dues notamment aux émissions provenant de la combustion de la biomasse et également aux poussières de bois générées par la fabrication de plaquettes par le déchiquetage de grumes. D'autre part, l'auto inflammation des plaquettes de bois et des granulés, les feux et explosions dus à la poussière de bois, sont les risques pour la sécurité les plus importants partout où sont manipulées de grandes quantité de plaquettes de bois ou de granulés. Entre 2008 et 2012, au moins 76 accidents avec feu ou explosion de poussières liés à des granulés - dont certains mortels – ont été rapportés par les médias dans le monde. Il faut aussi évoquer des nuisances sonores considérables provoquées par les centrales à biomasse.

Afin que vous puissiez saisir la gravité de ces menaces, je me permets de vous transmettre ci-joint un certain nombre de documents, en partie en anglais.

Vous trouverez :

- « Combustion du bois dans les centrales électriques : Impacts sur la santé publique », rapport rédigé par Almuth Ernsting, Biofuelwatch, Royaume-Uni, septembre 2014
- « Emissions de polluants durant les cycles de démarrage et d'arrêt d'une centrale biomasse », Biofuelwatch, septembre 2014
- Trois documents issus du « Congressional Briefing » (Audition d'experts au Congrès américain) du 25 septembre 2012 sur le thème « Human health effects of biomass incinerators » qui pointe les très graves menaces pour la santé publique, dues aux particules fines, aux dioxines, etc.
- Un rapport du « Partnership for Policy Integrity » d'avril 2011 sur le même sujet.
- « 'Cela donnait l'impression qu'il neigeait' - des craintes pour la santé dues aux poussières de bois d'un entrepôt à Fife », article de Charlene Wilson, The Courier, 12 septembre 2014 (original et traduction en français)
- Un article publié le 2 juillet 2014 par « Fife Today », un journal écossais, sur les nuisances sonores d'une nouvelle centrale à biomasse à Markinch.

Notre Collectif a déjà déposé deux recours pour contester l'autorisation ministérielle et préfectorale du projet d'E.On à Gardanne. Cette semaine notre avocat déposera une « Requête en référé suspension ». D'autre part, à partir de l'automne 2013 les collectivités locales dans la zone d'approvisionnement ont commencé à se rendre compte de l'énormité de ce projet et des conséquences néfastes qu'il aurait pour les forêts de la région et pour la filière biomasse locale que les collectivités locales ont déjà commencé à mettre en place depuis dix ans. Jusqu'à aujourd'hui environ 400 communes ont adopté des motions fermement opposées au projet (voir dossier « Halte à la biomascarade »).

Nous avons également interpellé à plusieurs reprises le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (vous trouverez ci-joint notre lettre à Mme Ségolène Royal du 20 avril 2014) et avons été reçu au ministère par M. Antoine Pellion le 8 juillet.

De tous points de vue, la production d'électricité à partir de la biomasse à une échelle industrielle serait un choix très négatif pour la France, notamment à cause de l'impact sur la santé publique. Il est à craindre qu'il provoque à long terme une grave crise sanitaire.

Il nous semble incompréhensible que le ministère de la Santé, avec les ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture, puisse adopter le « Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts », à cause de « l'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules », et ne semble guère s'inquiéter des émissions de mégacentrales à biomasse.

Nous restons entièrement à votre disposition pour toute information complémentaire et voudrions vous faire part de notre proposition, déjà exprimée lors de notre rencontre avec M. Pellion, de mise en place, au niveau national et même international, d'un large groupe de réflexion sur les conséquences d'une utilisation massive et désordonnée de la biomasse à des fins énergétiques.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Collectif Forêt du Sud  
Nicholas Bell